

Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick  
MRC d'Arthabaska  
Province de Québec

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 25 NOVEMBRE 2024 À 19h 00, À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU 1465, RUE PRINCIPALE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARIO NOLIN, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro	1
Madame Marie-Josée Roulx	conseillère numéro	2
Monsieur Pierre Auger	conseiller numéro	4
Madame Brigitte Nadeau	conseillère numéro	5
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro	6

Est absent :

Monsieur Marco Couture	conseiller numéro	3
------------------------	-------------------	---

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Mario Nolin, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de greffière de la séance.

La séance est ouverte à 19h 00 par monsieur Mario Nolin, maire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2024-230 concernant la gestion contractuelle;
4. Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2024-230 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;
5. Période de questions ;
6. Levée de la séance.

**Certificat de signification**

*Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.*

2024-11-464

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Lenoir appuyé par madame Brigitte Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-228 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

Madame Marie-Josée Roulx, conseillère donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet, notamment, de confirmer les mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil fixé obligeant l'appel d'offres publiques prévu par le règlement ministériel.

Ce règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-230 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK**

Monsieur Alain Groleau, conseille donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

2024-11-465

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Brigitte Nadeau, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu de lever la séance extraordinaire à 19h 32.

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de véto.

\_\_\_\_\_  
Mario Nolin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Paris  
Directrice générale  
Greffière-trésorière